

Jean-Louis Laval, président de l'U2P-NC

Depuis le début de l'année, l'UPA-NC, Union professionnelle artisanale de Nouvelle-Calédonie, est devenue l'U2P-NC, Union professionnelle des entreprises de proximité. Cette organisation patronale représente et défend les entreprises artisanales et commerces de proximité depuis 35 ans et intègre désormais les professions libérales. L'occasion pour Jean-Louis Laval, le président, de revenir sur cette démarche, avec en ligne de mire les actions et dossiers prioritaires qui se poursuivent. L'objectif reste identique : conforter la place de l'organisation patronale en tant que porte-parole et défenseur de tout un pan de l'économie calédonienne.



© Eric Dell'Erba

L'UPA-NC, qui a toute sa place dans le monde économique depuis 1982, a été rebaptisée U2P-NC et intègre désormais les professions libérales aux côtés des artisans et commerçants de proximité. Comment s'est opéré ce changement ? Tout s'est fait dans une logique de continuité de fait, lorsque fin 2016, l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) a adhéré à l'UPA métropolitaine. Il a donc fallu changer de nom. U2P-NC signifie Union professionnelle des entreprises de proximité et le

chiffre 2 évoque les deux P de professionnelle et proximité, mais aussi les deux Unions. En Nouvelle-Calédonie, nous sommes une branche de l'UPA France. Ainsi, en toute logique, nous sommes devenus U2P-NC dès le début de l'année. La notion de proximité est d'ailleurs très importante et je dirais même que c'est la clé de voûte de l'U2P-NC. C'est un grand changement. Tout de même puisque dorénavant les professions libérales telles que les notaires, juristes, avocats, mais aussi les architectes, consultants, infirmiers,

etc. peuvent, à leur convenance, rejoindre notre organisation.

En somme, il s'agit là d'une démarche d'ouverture. En témoigne, la campagne de communication qui a été aussitôt lancée. Quelles sont aujourd'hui les retombées ?

D'abord, j'aimerais insister sur le fait que nous avons toujours été à l'image de l'artisanat plutôt sobre et réfléchi – un artisan est une personne patiente, attentive et ingénieuse,

par définition. Nous convenons qu'en termes de communication, nous sommes un peu en retrait, alors que nous sommes engagés dans tous les dossiers qui nous sont chers et défendons partout et dans tous les domaines les intérêts des artisans, des commerces de proximité et maintenant des professions libérales. Pour être plus précis, concernant la défense des commerces de proximité, je parle bien de la défense des intérêts des commerces de proximité ou si vous préférez des petits commerces de quartier, qui n'étaient pas assez mis en avant jusque-là car elle était noyée dans la masse. Plus grave encore, cette défense reste encore, la plupart du temps, incon-

nue et mal perçue auprès de nos commerçants de quartier faute de visibilité. Du coup, grâce à ce changement, nous allons élargir notre champ d'action et d'ouverture, renforcer notre communication médiatique et sectorielle pour mieux nous faire connaître et dynamiser l'envie d'adhérer et de faire partie de notre grande famille de proximité. Depuis que nous avons l'appellation U2P-NC, le Syndicat des infirmiers à domicile de Nouvelle-Calédonie (SIAD-NC) nous a rejoints et nous nous ferons force de les épauler en toutes circonstances lors de leurs revendications, propositions et toutes autres formes de demandes afin de susciter de nouvelles adhésions dans ce domaine. Nous continuerons dans notre dynamique de communication afin que nos futurs adhérents, mais aussi nos adhérents actuels sachent ce que nous faisons au quotidien et surtout comprennent la valeur ajoutée, en leur faveur, qu'apportent nos interventions et propositions.

Du coup, grâce à ce changement, nous allons élargir notre champ d'action et d'ouverture, renforcer notre communication médiatique et sectorielle pour mieux nous faire connaître et dynamiser l'envie d'adhérer et de faire partie de notre grande famille de proximité.

Le leitmotiv de l'Union est, depuis toujours, de représenter vos adhérents et défendre leurs intérêts. Avec cette nouvelle appellation, allez-vous recentrer certaines de vos actions ?

Comme précisé ci-dessus, nos actions de base principales restent toujours les mêmes et sont prioritairement la défense des intérêts des artisans, des commerces de proximité et, aujourd'hui, de toutes les professions libérales. Jusqu'à présent, les professions libérales n'avaient pas une organisation défenderesse dédiée spécifiquement à ce secteur, pas assez reconnu dans sa pleine participation à l'économie et à la construction de notre territoire.

De plus, nous nous battons toujours autant sur deux dossiers : la mise en place d'un régime de retraite pour les travailleurs indépendants et la mise en place du statut du

conjoint, à nos yeux prioritaires mais qui ne semblent pas susciter, pour l'instant, une pleine volonté gouvernementale pour des raisons diverses et variées. Pourtant, cette demande est légitime et des plus sociale. En outre, cela amènerait indéniablement et socialement à un rapport d'équité entre tous les travailleurs. N'oublions pas, tout de même, que les travailleurs indépendants sont également, sans aucun doute et sans contestation possible, des travailleurs à part entière au même titre que tous les autres, salariés ou pas et nous méritons largement sur ce sujet, une écoute des plus attentive et de la reconnaissance. Pour conclure sur le sujet statut du conjoint, nous sommes passés, en phase « travail - action » et un projet de texte sera présenté au gou-

vernement d'ici la fin de l'année. Celui-ci permettra d'être étudié et négocié par l'ensemble des partenaires sociaux et chambres consulaires.

La marche à blanc de la TGC, taxe générale sur la consommation, a démarré au 1er avril. Pouvez-vous résumer l'implication de l'U2P-NC dans ce dossier par rapport à vos adhérents, des petites structures pour la plupart ?

Effectivement, ces deux dernières années, la TGC a été l'un des grands sujets qui s'est renforcé, d'ailleurs fin 2016, avec la préparation et la mise en œuvre de la marche à blanc. C'est vrai, tout le monde a eu très peur de cette TVA à la calédonienne, notamment au niveau des taux, mais aussi de la mise en application. On a eu l'impression que c'était la révolution du siècle alors que la TVA est utilisée dans de nombreux pays depuis des décennies. Pourtant, nous en avons eu un petit aperçu lors de la tentative avortée de la mise en place de la TGA, il y a quelques années de

cela. Tout le monde a mis l'accent sur la difficulté de la mise en place de la TGC et, notamment, dans les très petites entreprises, ce qui n'est pas faux. La difficulté, oui, c'est vrai, nous la retrouvons dans sa mise en place et le bon choix de logiciels adéquats. Durant la marche à blanc, pour certains, nous avons à faire face à une double taxation, TSS + TGC à plusieurs taux, et les logiciels

ne sont pas adaptés pour prendre en compte tous ces critères ; plusieurs taux certes, mais pas plusieurs taxes. Il y a eu aussi un boom sur ces logiciels et les sociétés spécialisées ont d'ailleurs été débordées et le sont probablement toujours. Petit à petit, ces problèmes seront logiquement réglés, mais cela prendra du temps. En outre, de nouvelles difficul-

Jusqu'à présent, les professions libérales n'avaient pas une organisation défenderesse dédiée spécifiquement à ce secteur, pas assez reconnu dans sa pleine participation à l'économie et à la construction de notre territoire.

tés se feront sentir et s'ajouteront lors des déclarations.

Dans la mise en œuvre de la marche à blanc, les trois chambres consulaires ont fait leur travail avec des formations sur toute la Nouvelle-Calédonie, y compris aux îles. Les petites entreprises ont pu y accéder.

De notre côté, en tant qu'organisation patronale, nous avons pris contact avec nos adhérents, donné des éléments complémentaires ou des contacts. Mais, je rappelle à nos adhérents que, s'ils veulent s'informer, il suffit de nous appeler. La prochaine étape sera comment déclarer... Là aussi, il faut bien se préparer et l'U2P-NC va continuer à sensibiliser et à aider les entreprises qui en feront la demande.

Le Fonds interprofessionnel d'assurance formation ou Fiaf fait aussi partie de vos chevaux de bataille. Quelle est la position de l'U2P-NC aujourd'hui afin que les artisans et les travailleurs indépendants puissent y accéder?

L'U2P-NC a pleinement participé et beaucoup travaillé sur ce dossier et je dirais que c'est aussi un engagement personnel des premiers jours. Dès le départ, je voulais que les artisans et les travailleurs indépendants puissent bénéficier de ce dispositif de formation et cela a été refusé. Nous avons été amenés à négocier et j'estime que nous avons été particulièrement réceptifs car nous partions d'une base de zéro formation pour les entreprises de moins 11 salariés pour parvenir à une formation à partir d'un salarié. Cependant, nous avons signé le texte à la condition qu'il contienne une clause en faveur de la formation volontaire, monnayant cotisation, des artisans et travailleurs indépendants à la fin des trois ans de cette « période d'essai ».

Je rappelle que le dispositif est basé sur une cotisation obligatoire -0,2 % sur la masse salariale à partir d'un salarié. Je tiens tout de même à faire remarquer que l'exclusion, au départ, des travailleurs indépendants qui souhaitaient volontairement se perfectionner est, à mon avis, un non-sens rétrograde et dogmatique qui ne repose sur aucun critère économique avéré. Bien au contraire, c'est faire barrage au bénéfice d'accès à la formation à une catégorie de travailleurs sous le prétexte qu'ils ne sont pas des travailleurs salariés donc pas des travailleurs à part entière. Depuis quand devrions-nous être réfractaires à l'innovation, au progrès ? Devrions nous rester rétrogrades, figés dans le temps, sans esprit d'évolution novatrice et qualitative ? Avons-nous encore, de nos jours, le droit de proposer des initiatives améliorant les conditions et la qualité de travail des travailleurs indépendants sans pour autant se faire contrer sous le prétexte que nous sommes des patrons et non des salariés ? Sincèrement, je ne le pense pas, mais une remise en question devrait effleurer quelques esprits.

Il faut avoir une vision d'ensemble et surtout d'avenir : qu'est-ce qui peut faire avancer le monde professionnel et la valorisation des métiers de l'artisanat si ce n'est à travers la formation et la montée en compétences ? Comment un électricien, par

Il faut avoir une vision d'ensemble et surtout d'avenir : qu'est-ce qui peut faire avancer le monde professionnel et la valorisation des métiers de l'artisanat si ce n'est qu'à travers la formation et la montée en compétences ?

exemple, qui veut suivre les évolutions du métier peut-il y parvenir sans pouvoir accéder facilement aux formations sur les nouvelles technologies et innovations de son métier ? En toute objectivité, je crois, pour nous responsables et quel que soit notre niveau hiérarchique, que cela mérite tout de même réflexion et interrogation.

Depuis pratiquement une dizaine d'années, l'Union se bat pour qu'une retraite obligatoire en faveur des travailleurs indépendants soit instaurée en Nouvelle-Calédonie. Où en est ce dossier qui ressemble à un véritable serpent de mer ?

C'est toujours aussi complexe et cela demande une véritable volonté et un suivi politique à long terme, inchangeable et engagé. Effectivement, cela fait des années que nous planchons sur ce dossier... Qui est carrément resté en sommeil. En 2015, étant en Métropole, j'ai contacté un actuaire, spécialiste de la retraite, qui a accepté de faire un premier diagnostic ainsi qu'une proposition de mission qui est restée lettre morte auprès de nos dirigeants. Apparemment, ce n'était pas le bon moment. Cependant, plusieurs pistes pourraient être envisagées et, surtout, nous pourrions nous orienter vers de l'innovation, peut-être du « jamais vu », qui nous permettrait de concevoir un régime de retraite inédit. Ne sommes-nous pas dans un pays en pleine construction ? Alors osons ! Une retraite obligatoire devra, à mon sens, tenir compte des spécificités des travailleurs indépendants. Je m'explique ; il sera difficile d'imposer une retraite à un artisan sur les mêmes bases qu'à un médecin, un notaire, un architecte, me semble-t-il ; pourtant cela pourrait paraître logique. Il nous faudra peut-être trouver un système au plus près des catégories et des secteurs d'activité. C'est seulement à partir de ces réflexions que l'on pourra présenter un avant-projet avec des pistes innovantes. Il ne s'agit pas de calquer celles de la Métropole qui fonctionnent avec difficulté ou de se limiter à la seule option d'intégration au régime de retraites des salariés de la CAFAT. Objectivement, on ne peut pas, à l'heure actuelle, faire quelque chose de sérieux, viable et fiable sans prendre le

temps de la réflexion et sans l'exploration de toutes les pistes qui s'ouvrent à nous. Il faut également, avant tout, qu'une volonté politique pérenne soit au rendez-vous sans tenir compte des aléas politiques possibles. Ajouté cela, n'oublions pas que les travailleurs indépendants ne sont pas non plus protégés pour la maladie professionnelle ni pour les accidents du travail.

Enfin, pour le statut du conjoint, les discussions ont-elles finalement abouti ?

L'U2P-NC a acté le projet de mise en place de ce statut et nous ferons tout pour qu'il soit mis en œuvre rapidement. Nous travaillerons sur un projet de texte que nous présenterons au membre du Gouvernement chargé de la protection sociale. Bien sûr, il y aura aussi le travail et la négociation avec les différents partenaires sociaux comme indiqué auparavant ; Nous pensons et comptons qu'au premier trimestre 2018, le texte devra être opérationnel et mis en application mais cela ne dépendra pas que de nous. Nous y travaillerons et mettrons toute notre énergie pour honorer ce défi et ce délai. De plus, nous tenons à alerter nos dirigeants principaux ainsi que tous nos élus tenant à asseoir leur crédibilité et leur sens du devoir que, quel que soit le gouvernement en place, le dossier doit être poursuivi en toute circonstance et que cette loi doit, une fois pour toutes, aboutir car c'est une attente partagée par tous. J'ai toujours pressenti que le statut du conjoint passerait avant celui de la retraite à raison d'une complexité moindre, mais je tiens à le rappeler, il est aussi indissociable à la mise en place du régime de la retraite des travailleurs indépendants et, pour cette raison, j'espère que cela boostera, enfin, la mise en place du projet de la retraite tant attendue.

*J'ai toujours pressenti
que le statut
du conjoint
passerait avant
celui de la retraite
à raison
d'une complexité
moindre,*